

Décharge 2013: Office européen de police (Europol)

2014/2118(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Office européen de police (Europol) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1687 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Office européen de police pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Office européen de police sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier regrette les difficultés mises en lumière par la Cour sur la légalité et la régularité des opérations de l'Office notamment en matière de procédures de marchés publics. Il appelle dès lors EUROPOL à **faire des progrès en matière d'élaboration, d'exécution et de documentation des procédures de marchés publics.**